



## LES WEBINAIRES DE LA PROTECTION, POUR LES MJPM



Webinaire gratuit consacré à

### DANS LE CADRE DU MANDAT, QUELLES SONT LES RELATIONS AVEC LES PROCHES ET LES INTERVENANTS AUPRÈS DU MAJEUR PROTÉGÉ ?

20 juin 2022 de 11 h à 12 h 30

La Mutuelle Générale des Affaires Sociales poursuit son cycle de webinaires, organisé au profit des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, initié depuis deux ans.

Cette 7<sup>e</sup> conférence en ligne abordera la question des relations avec les proches (famille, amis, voisins...) du majeur protégé et les intervenants extérieurs (aide à domicile, professionnels médico-sociaux, professionnels du droit...).

#### Les intervenantes

**Cécile Lacronique et Saskia Lyssandre, MJPM indépendantes, co-présidentes de l'AMJPM d'Île-de-France**, partageront leur expérience quant aux relations entre le protégé, ses proches et les mandataires, ainsi que le positionnement du mandataire par rapport aux autres intervenants professionnels.

leur intervention sera suivie d'un temps d'échange avec les participants.

Ce webinaire est réservé aux MJPM.  
Pour s'y inscrire, [cliquez ici](#).

#### Les relations avec les proches et les intervenants extérieurs

Les limites de la mission du MJPM auprès d'un majeur protégé sont souvent mal identifiées par les proches de la personne ou par ses interlocuteurs réguliers. Ils lui ajoutent des responsabilités et des fonctions qui ne sont pas de son ressort. Il n'est ni un parent ni un éducateur. Il n'est ni une assistante sociale ni un avocat.

Alors que le législateur reconnaît l'importance de laisser leur autonomie aux personnes protégées et les autorise à effectuer une grande majorité des actes quotidiens seules, leur environnement a plus de difficultés à accepter cette liberté d'action. Que ce soit par méconnaissance, par manque de temps, par inquiétude sincère pour le majeur protégé, les proches et les intervenants extérieurs ont tendance à reporter toutes décisions à l'accord du MJPM et attendent de lui qu'il agisse à la place de la personne. Ces situations créent des incompréhensions et des tensions, néfastes à la relation.



La Mutuelle Générale des Affaires Sociales propose des solutions en complémentaire santé et prévoyance spécifiques aux attentes et besoins des personnes sous mesure de protection juridique et de leur tuteur ou curateur.



## MGAS votre partenaire professionnel

La MGAS vous propose des solutions en complémentaire santé adaptées aux besoins des personnes sous mesure de protection juridique, ainsi qu'à leurs mandataires, grâce à sa proximité et sa qualité de gestion. La MGAS est l'interlocuteur privilégié des MJPM en matière d'assurance santé et de prévoyance.

[mgas.fr](https://mgas.fr)

La MGAS et ses partenaires mettent à votre disposition son « Extranet MJPM », réservé uniquement à des utilisateurs MJPM indépendants, préposés d'établissements ou salariés du service tutélaire d'une association. Cet extranet vous permet de contractualiser en ligne (adhésion, résiliation) au moyen d'une signature électronique à valeur légale, et d'avoir accès à des services (votre portefeuille en ligne, l'historisation de toutes les opérations au format PDF, la demande de réédition de cartes de tiers-payant, le téléchargement de documents d'information ou contractuels, les coordonnées de vos interlocuteurs, etc.).

La page d'accueil met à votre disposition des informations ciblées qui concernent votre secteur et votre actualité (CSS, déconfinement des MJPM, déduction des frais de tutelle ou de curatelle pour le calcul de l'impôt sur le revenu, etc.).

[mjpm.mutuelle-europe.com](https://mjpm.mutuelle-europe.com)

## Contact presse

**Justine Racinet**, Chargée de communication MGAS

Tél.: 01 44 10 55 68 | [justine.racinet@mgas.fr](mailto:justine.racinet@mgas.fr)

## Contact commercial

**Denis Paturle**, Responsable développement auprès des MJPM - MGAS

Tél.: 01 44 10 55 70 | [denis.paturle@mgas.fr](mailto:denis.paturle@mgas.fr)

-----  
96 avenue de Suffren, 75730 Paris Cedex 15

[mgas.fr](https://mgas.fr)

